Liste des fiches techniques mises gracieusement à votre disposition par le CRPF de NORMANDIE

- Le Cèdre de l'Atlas
- Le Douglas Les Mélèzes
- Le Pin laricio de Corse
- Le Pin sylvestre

⇒ Fiches "Essences feuillues"

⇒ Fiches "Essences résineuses"

- L'Aulne glutineux
- Le Châtaignier
- Le Chêne rouge d'Amérique
- Les Chênes
- L'Erable sycomore
- Le Frêne commun
- Les fruitiers forestiers secondaires
- Le Hêtre
- Le Merisier
- Les Noyers

⇒ Fiches "Ecosystème forestier"

- Prise en compte du patrimoine naturel dans la gestion forestière
- La station forestière
- Le fonctionnement des sols
- La richesse chimique du sol
- Le tassement des sols
- La santé des forêts • Le fonctionnement de l'arbre
- Vieux bois, micro-habitats et bois mort

⇒ Fiches "Economie"

- Estimation du volume de bois sur pied
- Cubage des bois façonnés
- Commercialisation des bois

→ Disponibles également :

• Les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS)

→ Fiches "Techniques sylvicoles"

- Chablis et après... Nettoyage et reconstitution
- Nettoyage après tempête
- Comment réussir une plantation ?
- Les plantations mélangées
- Dégagements des plantations • Le boisement de terres agricoles
- La régénération naturelle
- Concilier forêt et gibier
- La taille de formation des jeunes arbres forestiers
- L'élagage des arbres forestiers
- Les outils de taille et d'élagage
- Technique de taille et d'élagage du Merisier
- Les éclaircies en peuplement feuillu
- Les éclaircies en peuplement résineux
- La gestion en futaie irrégulière
- Les enrichissement par plantation
- Le taillis simple
- Les dessous de la surface terrière
- Bien décrire ses peuplements
- Les mélanges futaie-taillis

⇒ Fiches "Equipement"

- Cloisonner pour mieux gérer
- Une route forestière, un bon investissement • Les cloisonnement d'exploitations

→ Fiches "Réglementation"

- Ce qu'il faut savoir avant la rédaction du plan simple de gestion de votre forêt
- Ce qu'il faut savoir après l'agrément du plan simple de gestion de votre forêt
- Le plan simple de gestion volontaire
- La réglementation des coupes

Informations, mises à jour, nouvelles fiches... www.crpfn.fr

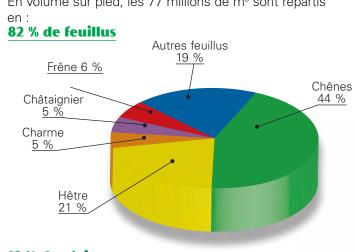
Environ 320 000 ha de forêts privées

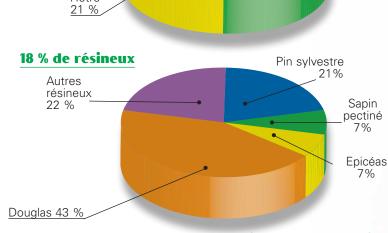
La forêt normande, publique et privée, s'étend sur près de 420 000 ha, soit 14% de la surface totale de la Normandie (contre 30% en moyenne nationale). Ce taux cache de fortes disparités départementales puisqu'il varie de 5 % dans la Manche à 20% dans

La forêt privée représente les 3/4 de cette surface avec environ 320 000 ha, là encore avec de fortes disparités départementales : de 55% en Seine-Maritime à près de 100% dans la Manche, le Calvados et l'Eure.

Une forêt très majoritairement feuillue

En volume sur pied, les 77 millions de m³ sont répartis





Plus de 1 900 Plans Simples de Gestion

Un Plan Simple de Gestion (PSG) est un document qui décrit une forêt et prévoit sa gestion pour 10 à 20 ans. En Normandie, près de 90% des surfaces des forêts privées devant avoir un PSG (propriétés de plus de 25 ha) en sont effectivement dotées. En comptabilisant les PSG volontaires agréés pour des propriétés comprises entre 10 et 25 ha, ils représentent cumulativement près de 1900 PSG pour 150 000 ha!

Outre la connaissance précise de la forêt, le PSG propose un programme de coupes et travaux adapté aux objectifs du propriétaire et le dispense d'autorisation de coupe. A l'heure où le consommateur s'interroge sur les conditions de production du bois qu'il achète, le Plan Simple de Gestion y répond comme garantie de gestion durable de la forêt.

Zone géographique	Taux de boisement	Part de forêt privée
Calvados	8 %	89 %
Eure	20 %	87 %
Manche	5 %	92 %
Orne	15 %	72 %
Seine-Maritime	16 %	55 %
Normandie	14 %	78 %
France métropolitaine	30 %	74 %

2 millions de mètres cubes

La forêt Normande

La forêt privée normande affiche une production biologique nette par an d'environ 2,8 millions de m³.

Basse-Normandie 400 000 1 100 000 1 500 000 Haute-Normandie 200 000 1 000 000 1 200 000 Normandie 600 000 2 100 000 2 700 000	Zone géographique	Forêt publique (m³)	Forêt privée (m³)	Total (m³)
	Basse-Normandie	400 000	1 100 000	1 500 000
Normandie 600 000 2 100 000 2 700 000	Haute-Normandie	200 000	1 000 000	1 200 000
	Normandie	600 000	2 100 000	2 700 000

Plus de 20 000 emplois

Des pépiniéristes aux entreprises de deuxième transformation, la filière bois normande contribue fortement au développement économique, notamment en milieu rural, avec plus de 20 000



la gestion durable en forêt privée, en assurant forestiers'

son renouvellement, et une mobilisation accrue des produits









Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie

Animer, conseiller, dialoguer



Depuis 1967, le CRPF est le partenaire privilégié des propriétaires forestiers normands et des décideurs régionaux.



ORIQUE Nicolas 02.35.12.25.83 06.07.97.21.25 02.35.12.25.84 02.33.82.41.62

le CRPF est constitué d'un Conseil de Centre et d'une équipe technique :

- Le conseil de Centre réunit :
- 6 à 7 représentants élus par les propriétaires forestiers de plus de 4 ha
- 1 représentant élu par les organisations professionnelles de la forêt privée
- le président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie
- 1 représentant élu par le personnel
- Une équipe technique, composée d'ingénieurs et de techniciens supérieurs forestiers, répartis sur l'ensemble de la Normandie, au plus proche des besoins

Calvados - Manche

Maison de l'Agriculture Avenue de Paris

50000 SAINT-LÔ Tél.: 02 33 06 47 79 Fax.: 02 33 06 46 98

Orne

Maison de la forêt

19bis rue des Capucins

61000 ALENÇON

Tél.: 02 33 82 41 62

Fax.: 02 33 82 41 61

125 avenue Edmund Hallev CS 80004 Cedex

Siège du CRPF de Normandie

Eure et Seine-Maritime

76801 ST-ETIENNE-du-ROUVRAY

Tél.: 02 35 12 25 80

125 avenue Edmund Halley CS 80004 76801 ST-ETIENNE-du-ROUVRAY Cedex Tél.: 02 35 12 25 80 normandie@crpf.fr

Le CRPF est une délégation régionale d'un établissement public national. Son budget est alimenté par :

- Les Chambres d'agriculture, à partir des recettes procurées par l'impôt sur le foncier forestier,
- Le budget de l'Etat,
- Les collectivités territoriales, l'Etat et l'Union Européenne, pour des programmes d'actions spécifiques.

Développer et orienter la gestion forestière des bois et forêts privés

Des schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) pour une gestion durable des forêts

Pour chaque région naturelle de Normandie, le CRPF propose un choix d'orientations et de techniques sylvicoles adaptées, parmi lesquelles les propriétaires forestiers privés, même les plus petits, pourront puiser pour leurs choix à intégrer dans leurs documents de gestion (Plan Simple de Gestion, Code de Bonne Pratique Sylvicoles ou Règlement Type de Gestion), valant garantie de gestion durable.

Agrément des Plans Simples de Gestion (PSG)

Le personnel technique du Centre est chargé de l'instruction des PSG: étude, visite de terrain, discussion et avis technique sur la gestion programmée dans le document. Ensuite, c'est le Conseil de Centre qui agrée ou non le Plan Simple de Gestion.

Vulgarisation et formation

Avec le concours des organisations professionnelles (Centres d'Etudes des Techniques Forestières, syndicats de forestiers privés), le CRPF coordonne, participe et anime chaque année une trentaine de réunions de vulgarisation abordant tous les thèmes utiles aux gestionnaires et aux sylviculteurs.

Le CRPF anime également le FOGEFOR (FOrmation à la GEstion FORestière), cycle d'une dizaine de journées destiné à la formation initiale des propriétaires forestiers

Publications

Le CRPF diffuse de nombreux articles par l'intermédiaire du « Bois-&-Forêts de Normandie », bulletin distribué gratuitement 4 fois par an à plus de 7 000 propriétaires forestiers normands de plus de 4 hectares.

Régulièrement, le Centre publie des études, des fascicules et des fiches techniques, des panneaux, autant de supports de vulgarisation lors des expositions, réunions publiques ou contacts individuels.



Contribution

à l'aménagement du territoire

Les Conseillers du CRPF, assistés du personnel technique du Centre, siègent dans les instances officielles (administrations, environnement, sites,...). Ils veillent à la prise en compte des enieux forestiers et à la promotion de la forêt dans l'aménagement du territoire (documents d'urbanisme tels SCOT, PLU,...).

Le CRPF intervient dans la mise en œuvre des financements régionaux routes forestières, PSG volontaires, stations forestières, génétique,...). Le CRPF participe à la rédaction et à la mise en œuvre des Chartes

Protection et usages de la forêt

Le CRPF s'attache à une prise en compte accrue des enjeux environnementaux dans l'ensemble de ses activités.

Il a un rôle essentiel dans la préservation des grands équilibres

Préservation de l'eau, des sols et des milieux d'intérêt patrimonial

(Natura 2000, chartes forestières, risques naturels missions scientifiques, vie associative...),



Quatre techniciens du CRPF sont correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts (DSF Ces spécialistes sont à la disposition de tout propriétaire constatant des problèmes sanitaires dans ses peuplements (insectes, champignons...),

Education et communication auprès du grand public

La forêt est un domaine privé naturel qu'il faut respecter pour mieux l'apprécier. Pour cela il faut le connaître.

L'éducation commence à l'école et dans chaque manifestation publique.



Recherche de l'équilibre forêt gibier

Les Conseillers et les techniciens du CRPF participent aux réunions des Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage. Ils veillent à y défendre au mieux les intérêts des propriétaires forestiers



Techniques sylvicoles

Le CRPF teste, adapte et norme, pour la forêt privée de la région, les techniques et les outils sylvicoles tels que les règles d'éclaircie, la sylviculture irrégulière, les catalogues de stations forestières, la protection gibier, les modalités et matériels d'élagage. Il met en place des solutions pratiques (diagnostics, guides) et les diffuse auprès des gestionnaires et des sylviculteurs.



Regroupement des propriétaires pour une meilleure valorisation des produits

avec les informations dont il dispose sous forme de bases de données (Système d'Information Géographique), le CRPF est en mesure d'identifier la ressource en bois disponible, de la localiser et d'informer chaque sylviculteur de l'offre de regroupement qui peut lui être faite. Le CRPF contribue à la certification de la gestion

durable. La forêt est source d'activité et d'emplois ruraux permanents car les produits de la forêt sont naturellement renouvelables.